

Mercredi 05 octobre 2016

Contacts Presse

Sandrine FOURCAULT
Conseil départemental
Tél. 02 33 81 60 00
Poste 12 64
fourcault.sandrine@orne.fr

Pascal HEBERT
Conseil départemental
Tél. 02 33 81 60 05
Poste 12 55
hebert.pascal@orne.fr

Aménagement

Sécurisation de cavités sous trois maisons et les voiries : une opération exceptionnelle

Depuis quelques années, la commune de Courgeon doit faire face à un risque naturel dû à la présence de cavités souterraines dans son bourg. Celles-ci se trouvent à la fois sous des propriétés privées, deux routes départementales et une voie communale.

Un groupement de commandes piloté par le Conseil départemental a été constitué entre ce dernier et la commune pour réaliser rapidement les travaux de comblement. Des travaux à caractère exceptionnel, mettant en place des moyens techniques uniques, ont ensuite été lancés fin août pour sécuriser les cavités anthropiques.

Mercredi 5 octobre, une visite de chantier, réunissant les élus du Conseil départemental et de la commune de Courgeon, les représentants des entreprises et les techniciens, a permis de faire le point.

Un plan de prévention des risques a été prescrit par arrêté préfectoral du 13 mai 2015. Ce plan a conduit à l'évacuation par précaution de trois habitations et à la mise en place de restrictions de circulation sur les deux routes départementales. Ces travaux de comblement des cavités permettront aux familles concernées de revenir dans leur maison, d'ouvrir à la circulation la RD 628 et enlever l'alternat sur la RD 10. La commune assure la maîtrise d'ouvrage sous son propre domaine et sous les propriétés privées, le Département sous les routes départementales.

La technique retenue pour se prémunir d'un effondrement est le remblaiement complet des cavités sous les maisons et les voiries par un coulis composé de sable, de bentonite et de ciment, bloqué par des murs de confinement. Un passage libre de 2 mètres de largeur minimum entre les parties nord et sud des carrières sera maintenu pour les visites ultérieures de surveillance. Ce passage libre permettra une bonne ventilation des carrières et la circulation des chauves-souris.

Les travaux comprennent également le remblaiement de la cavité située en bordure de la RD 10, résultat de l'investigation complémentaire effectuée le 18 mai 2016.

En chiffres, ces travaux représentent :

- 180 m² de murs en parpaings
- 120 m de forages
- 2 000 m³ de coulis d'injection
- réouverture d'un puits d'aération



Les travaux étant prévus en sous-sol, l'incidence sur l'environnement en surface est absente. L'injection du matériau de remplissage dans le sol se fera par des forages de diamètre inférieur à 80 mm. Ils s'achèveront le 15 octobre. Les habitants pourront retrouver leur maison dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre.

Ces travaux ont démarré le 29 août et sont prévus pour une durée de sept semaines. Interrogé sur la question des chiroptères, le Groupe Mammologique Normand (GMN) a recensé dans les carrières deux espèces de chauve-souris protégées au niveau européen. Par conséquent, les deux maîtres d'ouvrage (Commune et Département) ont pris l'engagement de sauvegarder ces espèces protégées dans leur projet.

En accord avec la mairie et le service des transports, jusqu'au premier novembre, le point d'arrêt des cars a été transféré devant l'église le long de la RD 303. Les circuits ont été modifiés comme l'an passé afin d'utiliser le parking communal comme plateforme de retournement des cars.

La dépense pour la sécurisation des cavités anthropiques sous les maisons, la voie communale et les routes départementales est évaluée à 500 000 €. Le fonds Barnier couvrira 50% du montant des travaux. Le reste étant reparti entre les deux collectivités : 60% pour le Département et 40% pour la commune.